

# Mairie de MEILHARDS

19 510

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 27 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Etaient excusés Monsieur René HILAIRE (pouvoir à M. MILLON), Madame Anne ROPERT (pouvoir à Mme DUMOND)

Excusés pour retard : Mme Michelle JENTY (arrivée à 20h30), Monsieur Guillaume COMMAGNAC (pouvoir à M. CAFFY)

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

\*\*\*

En préambule, Monsieur le Maire tient à remercier et féliciter :

- tous ceux qui ont participé à la fête annuelle du mois d'août, à l'après-midi culturelle avec projection de films ayant permis l'inauguration du nouveau matériel de projection récemment installé à la salle polyvalente ;

- tous ceux qui permettent, par leur savoir-faire, leur persévérance et leur optimisme la continuité de notre foire mensuelle, le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois ;

- tous ceux qui ont contribué au succès des journées du patrimoine ayant conduit à la visite de quarante à cinquante personnes sur notre commune ;

- aux éleveurs Chateil, Puech-Lagrafeuil, Jenty arrivés 1<sup>er</sup> au concours National de Limoges  
Monsieur le Maire précise que les autres éleveurs de la commune sont également très performants et Meilhards est très souvent citée et reconnue en cela. L'élevage est un métier difficile et tous nos agriculteurs doivent être salués pour la qualité de leur travail ;

- enfin, lors de la soirée du vendredi 1<sup>er</sup> octobre à Brive Julie BEVE est devenue Miss limousin 2021. Qu'elle soit félicitée pour cette élection largement méritée.

La municipalité aura l'honneur de l'accueillir lors d'une réception conviviale prochainement organisée.

\*\*\*

Monsieur le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour un point sur la modification des subventions accordées pour les travaux de l'étang au titre de l'année 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cet ajout.**

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la séance du 12 juillet dernier.

## ORDRE DU JOUR

### 1 / Redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS 2021

Au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002, ENEDIS est redevable à la commune de MEILHARDS d'une redevance de 215 euros pour l'année en cours.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve (14 voix pour) et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes.

### 2 / Redevance d'occupation du domaine public par TELECOMS 2021

Au titre de l'occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunications électroniques et vu le Décret du 27 décembre 2005, les TELECOMS sont redevables à la commune de MEILHARDS d'une redevance de 2 474 euros pour l'année en cours.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve (14 voix pour) est autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes.

### 3 / Renouvellement assurances

Monsieur le Maire rappelle qu'une révision des assurances contractées par la commune doit être effectuée à chaque renouvellement de mandature.

Un dossier, avec les mêmes critères, a donc été adressé aux assurances Groupama, Crédit Agricole, Axa, et Aviva et leurs réponses soumises aux membres du conseil.

Après étude des dossiers c'est l'assurance Axa qui a été, à nouveau retenue, pour un montant annuel de 13 078 €. Le vote a été le suivant : 2 abstentions, 1 voix pour le Crédit Agricole et 12 voix pour Axa

### 4 / Modification subventions pour les travaux de l'étang

Monsieur le Maire précise que les travaux programmés pour fin 2021 s'élèvent à 130 000 € HT. Les subventions prévues initialement étaient :

- 26 000 € du Conseil Départemental,
- 39 000 € de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
- 26 000 € de la région Nouvelle Aquitaine.

A ces dotations, s'est ajouté dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), l'octroi d'une somme de 65 000 € (dotation d'Etat).

*A noter que ces contrats territoriaux sont proposés par l'État aux collectivités communales et intercommunales afin de les accompagner dans leurs projets locaux.*

Mr le Maire explique que tout projet ne doit pas dépasser 80% de subventions et qu'il faut donc émettre une nouvelle délibération pour la Préfecture en conservant pour l'année 2021 les financements suivants :

- 39 000 € de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
- 65 000 € de l'Etat dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique),

Les dotations du Département et de la Région sont conservées et reportées pour les travaux 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 14 voix pour cette modification.**

#### **5 / Point sur les travaux de l'étang**

Monsieur le Maire indique que des travaux supplémentaires au niveau de la passerelle sont en train de se finaliser pour un montant de 35 028 €, avec une somme de 21 240 € dévolue à la mise en sécurité de la passerelle (lice et filet) voulu par la commission des travaux de l'étang et le conseil municipal.

Ces travaux supplémentaires seront financés par le report de subvention du Conseil Départemental voire une aide complémentaire de fin d'année de l'état (DETR).

On conserve bien sûr la subvention de la région pour 2022.

La remise en eau de l'étang devrait pouvoir se faire après le 15 octobre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce supplément de travaux.**

#### **6 / Modification des statuts du SIAV**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de valider l'entrée des communes de Jugeals-Nazareth, Lissac, Saint-Cernin-de-Larche, Turenne et Varetz au SIAV.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.**

#### **7 / Devis sécurité du bourg**

Monsieur le Maire souligne l'enjeu fort de la sécurité routière pour la commune qui conjugue à la fois des virages resserrés, un passage de gros véhicules ainsi que la vitesse parfois excessive des conducteurs. Une visite sur site du service des routes du Conseil Départemental a eu lieu et il en ressort qu'un marquage au sol ou que la mise en place de ralentisseurs (trop bruyants) n'ont pas été retenus.

Ce service propose donc une signalisation à 30 kms, bien ciblée sur certains secteurs, avec des panneaux de rappel à 50 kms sur d'autres, soit 8 panneaux à poser pour un coût de 1 238 € H.T.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 7 abstentions et 8 voix pour**

Monsieur le Maire précise que d'autres moyens si nécessaire pourront être mis en place (panneau électronique, panneau resserrement des voies...).

#### **8 / Admission en non-valeur budget eau**

Monsieur le Maire fait remarquer que ce sujet a déjà été abordé lors d'un précédent conseil et prévu aux budgets.

Un état des lieux a été effectué par notre trésorier, Monsieur Debuigny pour la période de 2010 à 2015, avec un montant d'impayés de 3 136,37 €. Le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne que cette année les factures d'eau sont arrivées tardivement, cela est dû notamment à la mise à jour des nouvelles adresses et à la dématérialisation de nos documents. Il remercie Marilyne, notre secrétaire, pour le travail accompli.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va rencontrer l'entreprise SOCAMA pour le réseau d'eau potable traversant le village du Breuil (700 mètres de réseau en fonte).

En dépit d'un schéma de l'eau non terminé à ce jour, la commune ne peut attendre plus longtemps pour débiter les travaux.

A l'issue de cette rencontre, un estimatif sera fourni à la commune pour que ce projet soit réalisé en 2022.

### **9 / Organisation du repas des aînés**

Monsieur le Maire propose de remettre cette festivité au goût du jour cette année et sollicitera notre traiteur local Olivier Lavaure.

Elle aura lieu le premier samedi de décembre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte avec plaisir le retour de cette tradition.**

### **10 / informations diverses**

#### **\* Gestion des incivilités – problèmes de voisinage**

Monsieur le Maire déplore une recrudescence des problèmes de voisinage avec la plupart du temps une demande d'arbitrage de la mairie.

Il rappelle que dans la plupart des cas régler ce type de conflit ne relève pas de sa compétence mais de celle de la gendarmerie.

A noter, au titre des incivilités, que des panneaux ont encore disparu sur la commune et notamment au Surgeol. Monsieur le Maire rappelle que le coût de ces remplacements est important et supporté par la commune. La gendarmerie a été avertie ainsi que Madame la Préfète.

#### **\* Numérisation du cimetière**

Le travail de numérisation de l'entreprise ACTIUM représentée par Monsieur Bertin, en partenariat avec la municipalité, sous la supervision de Marc Millon responsable du cimetière, se finalise.

Le plan du cimetière sera prochainement affiché et le logiciel numérisé installé.

#### **\* Emploi épicerie communale**

Monsieur le Maire indique que 14 candidatures ont été reçues.

Celles-ci seront étudiées prochainement par un groupe d'élus et des entretiens seront organisés. La prochaine réunion officialisera le recrutement.

#### **\* Pont de Boisse :**

Monsieur le Maire fait remarquer que cet ouvrage a été sérieusement endommagé par un engin l'été dernier. Le passage des experts des assurances n'a pu avoir lieu qu'au début du mois d'octobre. Il a été demandé à la commune d'effectuer des devis afin de réparer le préjudice.

#### **\* Ecole du Breuil**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Tribunal a délivré le droit de destruction des biens du locataire du logement 1<sup>er</sup> étage de l'école du Breuil.

Après le passage imminent de Maître Arnaud, huissier de justice, le nettoyage de ce logement pourra avoir lieu et la commune en aura, de nouveau, pleine possession.

La vente de ce bien immobilier ayant été prévu au budget primitif, Monsieur le Maire fera estimer celui-ci afin d'une mise en vente.

#### **\* Signalétique**

Monsieur le Maire indique qu'une partie de la signalétique dans le bourg est effacée. Un devis va être demandé ainsi que l'ajout d'autres panneaux.

#### **\* City stade et halle couverte**

Afin de compléter les équipements valorisant le site de la salle polyvalente, un projet de halle « bois » en deux pans, 15 x 40, équipée de 600 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, directement posés sur l'herbe est envisagé.

Une partie de cette halle pourrait de plus abriter le projet de city stade.

Monsieur le Maire a fait appel à un membre de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement et d'Équipement de la Corrèze – SEM 19 mis en place par le Département afin de promouvoir les projets énergétiques.

Un plan de l'équipement va être prochainement proposé.

#### **\* Maison des Sœurs**

L'association Soliha a proposé au Conseil des plans avec le profil des locataires souhaités ; Monsieur le Maire se félicite de l'avancée de ce projet et fait remarquer qu'il y a une forte demande de logements sur notre commune ou sur le territoire. Il souhaite activement que ce projet aboutisse rapidement.

#### **\* Convention avec le SDIS 19 (Service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze)**

Monsieur le Maire a rencontré le Commandant DURINA en charge du service volontariat au SDIS19 afin de mettre en place une convention de disponibilité entre la commune et le SDIS19, Marilyne GRANGER étant sapeur-pompier volontaire au CIS Treignac.

Il s'agit d'un contrat passé entre le SDIS19 et l'employeur de sapeur-pompier volontaire afin de définir précisément les conditions de mise à disposition tant pour les activités opérationnelles que pour la formation. Ainsi, l'employeur peut plus facilement planifier le travail de l'agent concerné en intégrant les périodes de mise à disposition en tant que sapeur-pompier.

A noter que la loi du 3 mai 1996 précise que les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires peuvent bénéficier d'une réduction de leur prime d'incendie. Cette réduction tarifaire est proportionnelle au nombre de sapeurs-pompiers recrutés dans l'entreprise et sera plafonnée à 10 % du montant total de la prime.

Une signature commune officielle avec le SDIS19 aura lieu à Treignac avant la fin de l'année.

#### **\* Ligne de bus Tulle-Limoges**

Monsieur le Maire indique qu'un bus dessert Meilhards trois fois par semaine pour un trajet Tulle-Limoges et que les horaires seront affichés sur l'abri bus ainsi que dans les commerces (voir annexe).

**\* Stage :**

Raphaël TRULLARD effectuera son stage de Troisième au sein de la mairie du 8 au 12 novembre prochain.

**\* COVID19 : Vaccination contre le Covid19 – 3ème dose, le Pays d’Uzerche vous accompagne :**

L’injection d’une dose de rappel pour les personnes les plus fragiles et les personnes âgées de 65 ans et plus, est désormais possible afin de maintenir un bon niveau de protection du système immunitaire.

La dose de rappel doit être administrée 6 mois après la dernière injection de vaccin et 4 semaines après l’injection unique de Janssen.

La campagne de rappel du vaccin contre le Covid-19 a démarré le 1er septembre 2021. Elle fait suite à la recommandation de la Haute Autorité de santé (HAS) dans un avis rendu le 24 août 2021 .

- ◆ Vous avez reçu le courrier de la CPAM ?
- ◆ Vous êtes éligible à la 3ème dose ?
- ◆ Vous avez des difficultés pour prendre un rendez-vous au centre de vaccination d’Uzerche ?

Le Pays d’Uzerche vous accompagne :

 05.55.73.26.53

 05.87.67.00.00

**\* Remerciements**

- de la famille Dessus suite au décès de Madame Anna DESSUS
- de Christian Vergonjeanne suite au décès de son père Armand VERGONJEANNE
- de la famille Chateil suite au décès de Monsieur Daniel CHATEIL
- de la famille Plazanet suite au décès de Monsieur René PLAZANET

Plus aucun point n’étant à l’ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 30.